

■ **Comité syndical du 13 mars 2024**

DL2024_03/01

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023 DU SYNDICAT VALORIZON

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué **le 7 mars 2024**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle, Hôtel du Département à AGEN, le **mercredi 13 mars 2024 à 10h00**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes BONNEAU, DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH, LAURENT, PRELLON et TONIN, MM. BIASOTTO, BRUYÈRE, CAMINADE, DE COLOMBEL, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LORENZELLI, PIN, ROSO, SEGALA, VERDELET (20)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, M. BARJOU par M. ROSO, M. LAVILLE par Mme PRELLON, M. DERC par Mme BONNEAU, M. BOUSQUIER par Mme DUCOS, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. COLLADO par M. GIRARDI, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL, M. ROSIER par M. LORENZELLI, M. PONTTHOREAU par M. KLEIBER (10)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 20

Représentés : 10

TOTAL : 30

Étaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie-Claude ARQUEY et M. Vivian BERNOS-USIETO

DL2024_03/01

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2023 DU SYNDICAT VALORIZON

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération DL 2024_02/02 du 14 février 2024 acceptant la mise en place de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2023 et 2024,

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU signée le 19 février 2024,

Vu l'avis de la commission finances du 28 février 2024,

Considérant que le CFU se substitue, durant la période d'expérimentation, au Compte Administratif ainsi qu'au Compte de Gestion de l'ordonnateur,

Considérant que les modalités d'adoption du CFU sont identiques à celles du Compte Administratif,

Le Compte Financier Unique 2023, présenté par Monsieur Philippe BOURGAREL, comptable du syndicat ValOrizon fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	7 476 758,57 €	14 768 002,38 €	22 244 760,95 €
Dépenses	7 284 454,19 €	13 803 100,98 €	21 087 555,17 €
Excédent de l'exercice	192 304,38 €	964 901,40 €	1 157 205,78 €
Déficit de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent	1 242 125,78 €	243 757,73 €	1 485 883,51 €
Part affectée à l'investissement	0	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture	1 434 430,16 €	1 208 659,13 €	2 643 089,29 €

Le compte présenté est établi en conformité avec le Compte Financier Unique de l'ordonnateur.

Considérant la désignation de M. Alain LORENZELLI (1^{er} vice-président) en qualité de Président pour l'approbation du compte financier unique (CFU),

Considérant le retrait de M. Ludovic BIASOTTO au moment du vote,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) 2023 présenté par Monsieur Philippe BOURGAREL, Comptable du syndicat ValOrizon.
- Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 21 mars 2024,

Le Président,
Ludovic BIASOTTO

Publication/Affichage le 21 mars 2024